

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL DES MAIRES TENUE LE  
MERCREDI 15 AVRIL 2009, À 19 HEURES 30  
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES  
DE LA MRC DES APPALACHES  
3830, BOULEVARD FRONTENAC, THETFORD MINES**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Luc Berthold	Thetford Mines
M.	Jean Binette	Beaulac-Garthby
Mme	Nicole Bourque	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
Mme	Hélène Faucher	Adstock
M.	Réjean Fortier	Saint-Fortunat
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
M.	Gérald Grenier	Sainte-Clotilde-de-Beauce
M.	Paul Grenier	East Broughton
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
Mme	Jessika Lacombe	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Jacques Laprise	Saint-Julien
M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Gérald McKenzie	Sainte-Praxède
M.	Pierre Quirion	Adstock
M.	Rock Rousseau	Disraeli Ville
M.	Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
Mme	Josette Vaillancourt	Saint-Joseph-de-Coleraine
M.	Bruno Vézina	Irlande

**EST ABSENT :**

M.	Marquis Bédard	Kinnear's Mills
----	----------------	-----------------

La séance est ouverte sous la présidence de la préfet et mairesse de la municipalité d'Adstock, Mme Hélène Faucher. M. Alain Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à la réunion.

**1 PENSÉE ET MOT DE BIENVENUE**

La session est ouverte à 19 h 30 et la pensée qui suit est lue par la préfet et mairesse de la municipalité d'Adstock, Mme Hélène Faucher, qui adresse par la suite ses mots de bienvenue aux maires présents :

*« Aucune machine ne remplacera jamais ce qui est l'essence même de l'homme : l'esprit, la compassion, l'amour et la compréhension. »*

(Louis V. Gerstner)

**2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CM-2009-04-5545**

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Procès-verbal de la séance précédente
  - 3.1. Lecture et adoption du procès-verbal du 11 mars 2009
  - 3.2. Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 11 mars 2009
    - 3.2.1. Projet de régionalisation de certains services
    - 3.2.2. Programme de report de l'impôt foncier
    - 3.2.3. Crédit d'impôt pour la rénovation des installations septiques
    - 3.2.4. Comité inter-MRC pour la valorisation des matières résiduelles
    - 3.2.5. Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional
    - 3.2.6. La Minute touristique
4. Période de questions
5. Rapport des comités
  - 5.1. Comité administratif du 7 avril 2009
6. Correspondance
  - 6.1. Résumé de la correspondance reçue
7. Demandes de rencontre
  - 7.1. Séance ordinaire du 13 mai 2009
  - 7.2. Séance ordinaire du 10 juin 2009
8. Gestion financière et administrative
  - 8.1. Comptes payés
  - 8.2. Services administratifs
  - 8.3. Évaluation foncière
  - 8.4. Photomosaïque 2008-2009
  - 8.5. Québec en forme
  - 8.6. Rendez-vous famille 2009
  - 8.7. Règlement n° 115 abrogeant le règlement n° 9
9. Aménagement du territoire
  - 9.1. Certificat de conformité
  - 9.2. Révision du schéma d'aménagement et de développement
    - 9.2.1. Progression des portraits des municipalités
    - 9.2.2. Outil d'aide à la décision pour le développement de la villégiature
  - 9.3. Règlement n° 113 modifiant le schéma d'aménagement révisé
    - 9.3.1. Adoption du projet de règlement
    - 9.3.2. Modification du délai donné aux municipalités pour formuler leur avis
    - 9.3.3. Assemblée publique de consultation
    - 9.3.4. Formation de la commission formée en vertu de l'article 53.1 de la LAU
    - 9.3.5. Avis de motion
    - 9.3.6. Demande d'avis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
  - 9.4. Règlement n° 114 modifiant le schéma d'aménagement révisé
    - 9.4.1. Adoption du projet de règlement
    - 9.4.2. Modification du délai donné aux municipalités pour formuler leur avis
    - 9.4.3. Assemblée publique de consultation
    - 9.4.4. Formation de la commission formée en vertu de l'article 53.1 de la LAU
    - 9.4.5. Avis de motion
    - 9.4.6. Demande d'avis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
  - 9.5. Système informatique
10. Réflexion stratégique de la MRC
  - 10.1. Plan de développement économique régional 2009-2019
  - 10.2. Nouvelle signature graphique de la MRC

11. Sécurité publique
  - 11.1. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
  - 11.2. Sûreté du Québec
12. Environnement
  - 12.1. Centre de tri – Récupération Frontenac
  - 12.2. Programme de prévention des algues bleu-vert
  - 12.3. Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
13. Développement économique
  - 13.1. Office de tourisme de la MRC des Appalaches – Tourisme Région de Thetford
  - 13.2. Internet haute vitesse – Comité MRC
  - 13.3. Réseau des Villages relais
  - 13.4. Comité de diversification du Secteur Sud
  - 13.5. Grands Prix du tourisme Desjardins de la Chaudière-Appalaches
  - 13.6. Prix du Patrimoine 2009
14. Pacte rural 2007-2014
  - 14.1. Répartition de l'enveloppe additionnelle
15. Demande de commandite
  - 15.1. Intégration communautaire des immigrants
16. Demande d'appui
  - 16.1. Groupe de concertation du bassin de la rivière Bécancour
  - 16.2. MRC de Rouville
  - 16.3. MRC Pierre-de-Saurel
  - 16.4. MRC de Montcalm
17. Varia
  - 17.1. Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches
  - 17.2. Croix rouge canadienne
  - 17.3. Commission scolaire des Appalaches
  - 17.4. Épandage de bio-solides
18. Prochaine rencontre
19. Levée de la séance

Adopté

### **3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

#### **3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2009**

CM-2009-04-5546

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2009.

Adopté

#### **3.2 Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 11 mars**

##### **3.2.1 Projet de régionalisation de certains services**

Le directeur général présente les résultats de l'appel d'intérêts initié pour les projets de service régional d'inspection en bâtiment et en environnement de même qu'en ingénierie. Une discussion s'en suit.

Une rencontre avec les représentants des municipalités qui ont manifesté leur intérêt sera organisée par la MRC.

### 3.2.2 Programme de report de l'impôt foncier

La MRC sera informée de l'avancement des discussions entre la Fédération québécoise des municipalités et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Une discussion s'en suit.

### 3.2.3 Crédit d'impôt pour la rénovation des installations septiques

La MRC a reçu copie d'une correspondance adressée par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs aux députés de l'Assemblée nationale pour confirmer « *que les travaux de rénovation, de remplacement, d'agrandissement ou de modification d'un puits artésien ou d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées résidentielles (...) sont considérés comme des travaux admissibles au crédit d'impôt remboursable (...) lorsqu'il s'agit de travaux à l'égard du lieu de résidence principale* ». Une discussion s'en suit.

### 3.2.4 Comité inter-MRC pour la valorisation des matières résiduelles

L'appel d'offres de qualification a été publié le mercredi 1er avril dernier, avec un dépôt prévu des offres pour le vendredi 29 mai prochain.

### 3.2.5 Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional

Les membres du comité d'analyse rencontreront les représentants de l'entreprise Transport A-1 le mercredi 22 avril prochain. Un suivi sera effectué lors de la séance du Conseil du 13 mai prochain.

### 3.2.6 La Minute touristique

Madame Josette Vaillancourt effectue un retour sur les documents déposés lors de l'Assemblée générale annuelle de Tourisme-Amiante tenue le 25 mars dernier. L'organisme a alors notamment changé son nom pour « L'Office de tourisme de la MRC des Appalaches – Tourisme Région de Thetford ». Elle mentionne également les lauréats de la MRC qui ont reçu une mention lors des Grands Prix du tourisme Desjardins de Chaudière-Appalaches. Messieurs Philippe Chabot et Luc Berthold participent à la présentation.

## **4 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

## **5 RAPPORT DES COMITÉS**

### **5.1 Comité administratif du 7 avril 2009**

Copie du projet de procès-verbal de la réunion du Comité administratif tenue le mardi 7 avril 2009 a été déposée.

## **6 CORRESPONDANCE**

### **6.1 Résumé de la correspondance**

Le directeur général dépose le tableau synthèse de la correspondance reçue pour la période du lundi 9 mars au vendredi 3 avril 2009.

## **7 DEMANDES DE RENCONTRE**

### **7.1 Séance ordinaire du mercredi 13 mai 2009**

Lors de la séance ordinaire du mercredi 13 mai prochain, le Conseil devrait recevoir les représentants de la Sûreté du Québec, à compter de 18 h 30.

Le Conseil pourrait également accueillir le chef du Bloc Québécois, M. Gilles Duceppe, à compter de 19 h 15.

### **7.2 Séance ordinaire du mercredi 10 juin 2009**

Lors de la séance ordinaire du mercredi 10 juin prochain, le Conseil pourrait recevoir les représentants du Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) de Disraeli, à compter de 18 h 30.

## **8 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

### **8.1 Comptes payés**

**CM-2009-04-5547**

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'entériner le paiement, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2009 des comptes suivants, pour un montant total de 81 854,73 \$, et correspondant aux chèques numéros 6166 à 6191 inclusivement, pour un montant de 26 923,27 \$, onze (11) paiements automatiques, pour un montant de 21 281,09 \$, et cinq (5) prélèvements pour les salaires, pour un montant de 33 650,37 \$.

Adopté

### **8.2 Services administratifs**

**CM-2009-04-5548**

Il est proposé par M. Gérald McKenzie et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un ordinateur auprès de la firme Cyber 3D au montant de 1 159,95 \$, plus les taxes de vente applicables.

Adopté

### **8.3 Évaluation foncière**

Le directeur général effectue un retour sur l'analyse de productivité en cours, l'appel de candidatures initié, l'implantation du nouveau logiciel et les travaux relatifs aux rôles triennaux à être déposés au 15 septembre prochain.

Considérant le peu de candidats ayant répondu à l'appel de candidatures, le directeur général lancera un 2<sup>e</sup> appel de candidatures et effectuera des approches auprès des établissements d'enseignement pour présenter l'offre aux finissants.

Les quatre (4) municipalités pour lesquelles un nouveau rôle triennal sera déposé en septembre prochain ont accepté la proposition formulée par la MRC en vue des travaux requis pour les immeubles commerciaux.

#### **8.4 Photomosaïque 2008-2009**

Une séance de photographies aura lieu lors de la réunion du Conseil du mercredi 13 mai prochain.

#### **8.5 Québec en forme**

Un retour sur le forum provincial des 26 et 26 mai dernier est effectué par M. Ghislain Hamel et le directeur général. La MRC a reçu copie du protocole d'entente dûment signé, accompagné de la contribution initiale de 20 000 \$ prévue. Les prochaines étapes à venir sont présentées.

#### **REGROUPEMENT VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ**

**CM-2009-04-5549**

Considérant que la Ville de Thetford Mines a signifié à la MRC son intérêt à participer au regroupement Ville et Villages en santé;

Considérant que la participation à ce regroupement requiert la création d'un comité multipartite, dans le but que les actions entreprises en son nom aient des répercussions dans l'ensemble de l'espace municipal;

Considérant que le regroupement permet à une ville de confier ce mandat à une structure interorganisationnelle existante plutôt que d'en créer une nouvelle;

Considérant que, sur la base du recoupement des objectifs du regroupement Villes et Villages en santé avec ceux du projet régional Québec en forme, la Ville de Thetford Mines demande à la MRC la permission de profiter de la mise en place du « *Comité supralocal de gestion du projet Québec en forme* » et d'utiliser sa participation au comité supramunicipal dans le cadre de notre implication dans Villes et Villages en santé;

Considérant que la MRC considère cette requête fondée et justifiée;

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement de mandater le « *Comité supralocal de gestion du projet Québec en forme* » pour agir à titre de comité multipartite pour la Ville de Thetford Mines dans le cadre de sa participation au regroupement Ville et Villages en santé, selon une formule à être précisée par ses membres.

Adopté

#### **8.6 Rendez-vous famille 2009**

Un rappel de la tenue de la 2<sup>e</sup> édition de cette activité qui aura lieu le samedi 9 mai prochain est effectué.

## **8.7 Règlement n°115 abrogeant le règlement n°9**

**CM-2009-04-5550**

Il est proposé par M. Réjean Fortier et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 115 intitulé Règlement ayant pour objet d'abroger le règlement numéro 9 relatif à la fermeture des bureaux de la MRC en été.

Adopté

## **9 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **9.1 Certificats de conformité**

#### **9.1.1 Ville de Thetford Mines – Règlement n°299**

**CM-2009-04-5551**

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 299 de la Ville de Thetford Mines, amendant le plan d'urbanisme n° 147, afin d'agrandir les aires d'affectation ZAP et RA dans le quartier Appalaches pour aménager un bassin de rétention.

Adopté

#### **9.1.2 Ville de Thetford Mines – Règlement n°300**

**CM-2009-04-5552**

Il est proposé par M. Pierre Quirion et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 300 de la Ville de Thetford Mines, amendant le règlement de zonage n° 149 afin d'agrandir les zones 2314 R et 2321 R, de créer la zone 2323 P et de modifier la grille des spécifications dans le quartier Appalaches pour aménager un bassin de rétention.

Adopté

### **9.2 Révision du schéma d'aménagement et de développement**

#### **9.2.1 Progression des portraits des municipalités**

Le directeur général présente un état d'avancement des travaux relatifs à la conception du portrait des municipalités. À ce jour, les travaux sont complétés à 67 % et les portraits de cinq municipalités sont entièrement achevés soit Beaulac-Garthby, Saint-Pierre-de-Broughton, ville de Disraeli, Paroisse Disraeli et Adstock. Un sixième portrait est en cours de réalisation finale. Une discussion s'en suit.

#### **9.2.2 Outil d'aide à la décision pour le développement de la villégiature**

Les étudiants de l'Université Laval qui travaillent sur l'outil d'aide à la décision pour le développement de la villégiature ont rencontré les représentants des municipalités concernées le lundi 6 avril dernier pour présenter les résultats de leur étude.

La MRC est invitée à la plénière finale qui se tiendra le 1er mai à l'Université Laval en après-midi. Cette plénière est l'occasion de

pouvoir apprécier les essais-laboratoires de tous les étudiants finissants à la maîtrise en aménagement du territoire et de développement régional.

### **9.3 Règlement n°113 modifiant le schéma d'aménagement révisé**

#### 9.3.1 Adoption du projet de règlement

**CM-2009-04-5553**

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement de modification numéro 113 du schéma d'aménagement de la MRC afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Julien d'une superficie de 3,5 hectares sur une partie du lot 14-7, rang 3. Cette modification fait suite à l'exclusion de la zone agricole accordée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec le 9 janvier 2009.

Il est de plus résolu d'adopter le document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront adopter advenant la modification du schéma.

Adopté

#### 9.3.2 Modification du délai donné aux municipalités pour formuler leur avis

**CM-2009-04-5554**

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'établir que le délai accordé aux municipalités pour formuler l'avis prévu à l'article 52 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit de 20 jours au lieu de 45.

Adopté

#### 9.3.3 Assemblée publique de consultation

**CM-2009-04-5555**

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement qu'une assemblée publique de consultation, portant sur la modification du schéma d'aménagement liée au règlement numéro 113, soit tenue à la salle municipale de la municipalité de Saint-Julien, 787, chemin Saint-Julien, Saint-Julien, et de déléguer au directeur général le pouvoir d'en fixer la date et l'heure.

Adopté

#### 9.3.4 Formation de la commission formée en vertu de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)

**CM-2009-04-5556**

Il est proposé par M. Luc Berthold et résolu unanimement de nommer Messieurs Paul Grenier, Jean Binette et Ghislain Hamel pour former, en compagnie de Mme Hélène Faucher, préfet, la commission qui entendra et expliquera aux contribuables la modification du schéma d'aménagement, conformément aux dispositions de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1).

Adopté

9.3.5 Avis de motion – Règlement n° 113 modifiant le schéma d'aménagement révisé

Un avis de motion est donné par M. Paul Grenier à l'effet qu'un règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure, en vue d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Julien d'une superficie de 3,5 hectares sur une partie du lot 14-7, rang 3. Cette modification faisant suite à l'exclusion de la zone agricole accordée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec le 9 janvier 2009.

9.3.6 Demande d'avis au ministre des Affaires municipales et des Régions

**CM-2009-04-5557**

Attendu que le Conseil d'une MRC peut demander au ministre des Affaires municipales et des Régions son avis sur une modification de son schéma d'aménagement;

Il est proposé par M. Réjean Fortier et résolu unanimement de demander à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire son avis relativement au projet de règlement numéro 113.

Adopté

**9.4 Règlement n° 114 modifiant le schéma d'aménagement révisé**

9.4.1 Adoption du projet de règlement

**CM-2009-04-5558**

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement de modification numéro 114 du schéma d'aménagement de la MRC afin d'agrandir un îlot déstructuré sur le territoire de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce.

Il est de plus résolu d'adopter le document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront adopter advenant la modification du schéma.

Adopté

9.4.2 Modification du délai donné aux municipalités pour formuler leur avis

**CM-2009-04-5559**

Il est proposé par M. Rock Rousseau et résolu unanimement d'établir que le délai accordé aux municipalités pour formuler l'avis prévu à l'article 52 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit de 20 jours au lieu de 45.

Adopté

9.4.3 Assemblée publique de consultation

**CM-2009-04-5560**

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement qu'une assemblée publique de consultation, portant sur la modification du schéma d'aménagement liée au règlement numéro 113, soit tenue à la salle municipale de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce, 3-B, du Couvent, Sainte-Clotilde-de-

Beauce, et de déléguer au directeur général le pouvoir d'en fixer la date et l'heure.

Adopté

9.4.4 Formation de la commission formée en vertu de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)

**CM-2009-04-5561**

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement de nommer Messieurs Paul Grenier, Jean Binette et Ghislain Hamel pour former, en compagnie de Mme Hélène Faucher, préfet, la commission qui entendra et expliquera aux contribuables la modification du schéma d'aménagement, conformément aux dispositions de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1).

Adopté

9.4.5 Avis de motion – Règlement n° 114 modifiant le schéma d'aménagement révisé

Un avis de motion est donné par M. André Gosselin à l'effet qu'un règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure, en vue d'agrandir un îlot déstructuré sur le territoire de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce.

9.4.6 Demande d'avis au ministre des Affaires municipales et des Régions

**CM-2009-04-5562**

Attendu que le Conseil d'une MRC peut demander à la ministre des Affaires municipales et des Régions son avis sur une modification de son schéma d'aménagement;

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de demander à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire son avis relativement au projet de règlement numéro 114.

Adopté

## **9.5 Système informatique**

### ORDINATEUR

**CM-2009-04-5563**

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un ordinateur auprès de la firme Cyber 3D au montant de 1 399,94 \$, plus les taxes de vente applicables.

Adopté

#### LOGICIEL D'APPLICATION

**CM-2009-04-5564**

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'une deuxième licence complète du logiciel *ArcEditor*, incluant le service de support technique et de mise à jour pendant 3 ans, auprès de la firme ESRI Canada au montant de 7 251 \$, plus les taxes de vente.

Adopté

### **10 RÉFLEXION STRATÉGIQUE DE LA MRC**

#### **10.1 Plan de développement économique régional 2008-2018**

La conférence de presse pour annoncer le dépôt des actes du colloque et le mandat confié à la Société de développement économique de la région de Thetford aura finalement lieu le lundi 27 avril prochain, en après-midi.

#### **10.2 Nouvelle signature graphique de la MRC**

##### VÊTEMENTS

**CM-2009-04-5565**

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'achat de gilets, de chemises et de casquettes auprès de la firme SUMACOM Inc. pour un montant maximum de 1 950,00 \$, taxes de vente incluses.

Adopté

##### ARTICLES PROMOTIONNELS

**CM-2009-04-5566**

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'épinglettes et de tasses auprès de la firme Communication O-Max pour un montant maximum de 2 150,00 \$, taxes de vente incluses.

Adopté

##### ENSEIGNES

**CM-2009-04-5567**

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'une enseigne extérieure, incluant la pose, auprès de la firme Néon Design pour un montant de 960,00 \$, taxes de vente incluses.

Adopté

##### DRAPEAUX

**CM-2009-04-5568**

Il est proposé par M. Paul Grenier et résolu unanimement d'autoriser l'achat de 25 drapeaux auprès de la firme L'Étendard pour un montant de 1 600,00 \$, taxes de vente incluses.

Adopté

## **11 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **11.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie**

Le directeur général dresse un état d'avancement des travaux et des étapes à venir. Une discussion s'en suit.

Il remet à chacun des membres du Conseil la fiche synthèse qui a été réalisée pour sa municipalité.

### **11.2 Sûreté du Québec**

La demande de la Ville de Disraeli adressée à la Sûreté du Québec pour qu'elle augmente les effectifs sur son territoire est référée au Comité de sécurité publique.

## **12 ENVIRONNEMENT**

### **12.1 Centre de tri – Récupération Frontenac**

Le directeur général fait état d'une demande de modification à l'entente de service existante déposée par Récupération Frontenac en date du 30 mars dernier. Cette demande vise l'instauration d'une contribution financière municipale pour les activités du centre de tri et est formulée dans le cadre de la crise économique qui sévit actuellement dans le domaine de la récupération des matières recyclables. Une discussion s'en suit.

#### **MODIFICATION À L'ENTENTE AVEC RÉCUPÉRATION FRONTENAC**

**CM-2009-04-5569**

Considérant que la MRC, en vertu de sa résolution CM-2007-04-4879, adoptée lors de la séance ordinaire du mercredi 11 avril 2007, a conclu une entente avec l'entreprise Récupération Frontenac pour le traitement et la valorisation des matières recyclables générées sur son territoire;

Considérant que cette entente, d'une durée de cinq (5) ans suivant sa signature, est en vigueur jusqu'au 17 mai 2012;

Considérant qu'en vertu de cette entente, Récupération Frontenac s'est engagée à offrir ses services à la MRC à un coût nul;

Considérant que le secteur de la récupération des matières recyclables traverse depuis plusieurs mois une crise économique notamment caractérisée par un effondrement drastique du prix de vente des matières récupérées;

Considérant que Récupération Frontenac, dans le contexte économique actuel, doit composer avec une situation financière précaire qui menace sa survie à court terme;

Considérant que, pour pallier son manque de revenus, Récupération Frontenac demande à la MRC de modifier l'entente de services existante afin d'inclure un coût de traitement des matières récupérées;

Considérant que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2009 de la MRC ne prévoyaient aucun montant pour une telle dépense;

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'accueillir favorablement la demande formulée par Récupération Frontenac et d'autoriser le directeur général à conclure une entente sur la base des considérations suivantes, à savoir :

- ⇒ il s'agit d'une aide exceptionnelle couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2009;
- ⇒ les représentants de la MRC et de Récupération Frontenac se rencontreront au cours du mois d'août prochain pour évaluer la situation générale du marché de la récupération, la situation particulière de Récupération Frontenac et la pertinence de la contribution municipale pour l'année en cours et pour l'exercice 2010;
- ⇒ le prix moyen plancher pour la vente des matières récupérées est fixé à 75 dollars la tonne métrique (75 \$ / t.m.);
- ⇒ la contribution à être versée par la MRC à Récupération Frontenac sera établie sur une base mensuelle selon la formule suivante :

<b>PRIX MOYEN DE VENTE DES MATIÈRES RÉCUPÉRÉES POUR LE MOIS (\$ / T.M.)</b>	<b>CONTRIBUTION DE LA MRC</b>
Égal ou supérieur à 75,00 \$ / t.m.	0,00 \$ / t.m.
Entre 74,99 \$ / t.m. et 50,01 \$ / t.m.	(75 \$ - Prix moyen) / t.m.
Égal ou inférieur à 50,00 \$ / t.m.	25,00 \$ / t.m.

- ⇒ Récupération Frontenac s'engage à imposer une tarification égale ou supérieure à tous ses autres clients;
- ⇒ Sur la base de l'estimation de la quantité des matières récupérées sur le territoire de la MRC, la dépenses maximale est établie à 62 500 \$, soit en fonction d'un maximum de 2 500 tonnes métriques au coût maximal de 25,00 \$ la tonne métrique.

Il est également résolu que la répartition de cette dépense entre les municipalités se fera au prorata de la population établie selon le décret gouvernemental pour l'année 2009.

Adopté

## **12.2 Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert**

Le directeur général dresse le bilan des tâches effectuées jusqu'à maintenant. Une discussion s'en suit.

### **12.3 Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches**

**CM-2009-04-5570**

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'autoriser le renouvellement de l'adhésion annuelle de la MRC au CRECA, au montant de 200,00 \$.

Adopté

## **13 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **13.1 Office de tourisme de la MRC des Appalaches**

Conformément à la résolution n°CM-2009-03-5529, la Ville de Thetford Mines a désigné son maire, M. Luc Berthold, à titre de représentant pour le secteur Centre qui lui est réservé.

### **13.2 Internet haute vitesse – Comité MRC**

La MRC a reçu la confirmation à l'effet que sa demande de subvention a été accueillie favorablement par la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches (CRÉ-CA). La CRÉ-CA a diffusé cette semaine un communiqué de presse à l'effet que, dans le cadre du Programme « *Communautés rurales branchées* », elle réalisera un portrait de l'état de la situation relativement à Internet haute vitesse en Chaudière-Appalaches, en collaboration avec les MRC de son territoire. Une rencontre d'information à l'intention des MRC sera tenue par la CRÉ le 16 avril.

Un compte rendu des démarches effectuées avec Fréchette LGL et un rappel de l'invitation de rencontre, acheminée par l'entreprise Barrett Xplore aux maires de la MRC, sont présentés. Une discussion s'en suit.

### **13.3 Réseau des Villages relais**

**CM-2009-04-5571**

Considérant que la Ville de Disraeli a signifié à la MRC son intérêt à intégrer le réseau des Villages relais;

Considérant que la MRC des Appalaches reconnaît la valeur et la pertinence de la candidature de la Ville de Disraeli;

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'appuyer la candidature de la Ville de Disraeli en vue de son intégration au réseau des Villages relais.

Adopté

CM-2009-04-5572

### **13.4 Comité de diversification du Secteur Sud**

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement de recevoir favorablement la recommandation du Comité de diversification du Secteur Sud et d'autoriser une dépense d'un montant maximal de 10 000 \$, à partir des fonds disponibles au « *Fonds de soutien aux territoires en difficulté* », afin de permettre l'organisation et la tenue d'un forum socioéconomique le samedi 2 mai prochain.

Adopté

### **13.5 Grands Prix du tourisme Desjardins de la Chaudière-Appalaches**

Les lauréats régionaux 2009 des Grands Prix du tourisme Desjardins de la Chaudière-Appalaches ont été dévoilés le 3 avril dernier. Trois (3) prix régionaux ont été octroyés pour des candidatures provenant de notre territoire.

#### MUSÉE MINÉRALOGIQUE ET MINIER DE THETFORD MINES

Une motion unanime de félicitations et de reconnaissance est adressée par le Conseil des maires de la MRC des Appalaches au Musée minéralogique et minier de Thetford Mines, lauréat dans la catégorie « *Attractions touristiques – Moins de 100 000 visiteurs* » des Grands Prix du tourisme Desjardins de la Chaudière-Appalaches.

#### FESTIVAL PROMUTUEL DE LA RELÈVE DE THETFORD MINES

Une motion unanime de félicitations et de reconnaissance est adressée par le Conseil des maires de la MRC des Appalaches au Festival Promutuel de la relève de Thetford Mines, lauréat dans la catégorie « *Festivals et événements touristiques – Budget d'exploitation de moins de 1 M \$* » des Grands Prix du tourisme Desjardins de la Chaudière-Appalaches.

#### MADAME GENEVIÈVE CLAVET-ROY

Une motion unanime de félicitations et de reconnaissance est adressée par le Conseil des maires de la MRC des Appalaches à Madame Geneviève Clavet-Roy, lauréate dans la catégorie « *Ressources humaines – Mention employé touristique* » des Grands Prix du tourisme Desjardins de la Chaudière-Appalaches.

### **13.6 Prix du Patrimoine 2009**

Les lauréats régionaux 2009 des Prix du patrimoine des régions de la Capitale Nationale et de Chaudière-Appalaches ont été dévoilés le jeudi 9 avril dernier.

#### MONSIEUR RAYMOND GAUDRY

Une motion unanime de félicitations et de reconnaissance est adressée par le Conseil des maires de la MRC des Appalaches à Monsieur Raymond Gaudry, de Saint-Jacques-de-Leeds, lauréat dans la catégorie « *Conservation et préservation* » des Prix du patrimoine 2009 pour la restauration de la première maison construite sur le chemin Craig.

#### FABRIQUE SAINT-ALEXANDRE

Une motion unanime de félicitations et de reconnaissance est adressée par le Conseil des maires de la MRC des Appalaches à la Fabrique Saint-Alexandre, lauréate dans la catégorie « *Interprétation et diffusion* » des Prix du patrimoine 2009 pour la programmation d'activités pour le centenaire de l'église Saint-Alphonse, de Thetford Mines.

#### MONSIEUR JAMES ALLAN

Une motion unanime de félicitations et de reconnaissance est adressée par le Conseil des maires de la MRC des Appalaches à Monsieur James Allan, de Kinnear's Mills, « *calleur* » de danses carrées selon la tradition écossaise, lauréat dans la catégorie « *Porteurs de traditions* » des Prix du patrimoine 2009.

### **14 PACTE RURAL 2007-2014**

#### **14.1 Répartition de l'enveloppe additionnelle**

**CM-2009-04-5573**

Considérant la recommandation formulée par le Comité du Pacte rural 2007-2014 relativement à la répartition de l'enveloppe additionnelle accordée à la MRC par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'un montant de 632 696,64 \$;

Il est proposé par M. Rock Rousseau et résolu unanimement d'accueillir favorablement la recommandation du Comité du Pacte rural 2007-2014 et de répartir l'enveloppe additionnelle d'un montant total de 632 696,64 \$ pour les années 2008 à 2014 inclusivement de la façon suivante :

- ⇒ pour l'exercice financier 2008-2009 (42 894,69 \$)
  - un montant d'environ 500 \$ alloué pour l'indexation de la contribution pour le 2e agent rural,
  - un montant d'environ 42 394,69 \$ affecté à la réserve régionale;
- ⇒ pour l'exercice financier 2009-2010 (117 960,39 \$)
  - un montant d'environ 1 010 \$ alloué pour l'indexation de la contribution pour le 2e agent rural,
  - un montant d'environ 48 350,39 \$ affecté à la réserve régionale,
  - un montant de 68 600 \$ à être réparti aux municipalités locales selon la formule suivante :
    - une majoration du montant de base pour chaque municipalité de 3 150 \$, pour l'établir à 13 050 \$,
    - une majoration du montant réparti au prorata de la donnée socioéconomique de la population de 11 900 \$, pour l'établir à un montant total 47 700 \$;
- ⇒ pour l'exercice financier 2010-2011 (117 960,39 \$)
  - un montant d'environ 1 530 \$ alloué pour l'indexation de la contribution pour le 2e agent rural,
  - un montant d'environ 47 830,39 \$ affecté à la réserve régionale,

- un montant de 68 600 \$ à être réparti aux municipalités locales selon la formule précitée;
- ⇒ pour l'exercice financier 2011-2012 (117 960,39 \$)
  - un montant d'environ 2 060 \$ alloué pour l'indexation de la contribution pour le 2e agent rural,
  - un montant d'environ 47 300,39 \$ affecté à la réserve régionale,
  - un montant de 68 600 \$ à être réparti aux municipalités locales selon la formule précitée;
- ⇒ pour l'exercice financier 2012-2013 (117 960,39 \$)
  - un montant d'environ 2 600 \$ alloué pour l'indexation de la contribution pour le 2e agent rural,
  - un montant d'environ 46 760,39 \$ affecté à la réserve régionale,
  - un montant de 68 600 \$ à être réparti aux municipalités locales selon la formule précitée;
- ⇒ pour l'exercice financier 2013-2014 (117 960,39 \$)
  - un montant d'environ 3 150 \$ alloué pour l'indexation de la contribution pour le 2e agent rural,
  - un montant d'environ 46 210,39 \$ affecté à la réserve régionale,
  - un montant de 68 600 \$ à être réparti aux municipalités locales selon la formule précitée.

Adopté

## **15 DEMANDE DE COMMANDITE**

### **15.1 Intégration communautaire des Immigrants**

La MRC avisera l'organisme à l'effet qu'elle ne dispose pas de fonds affectés pour l'octroi de subventions pouvant couvrir leur projet et lui demandera d'adresser sa demande directement aux municipalités.

## **16 DEMANDES D'APPUI**

### **16.1 Groupe de concertation du bassin de la rivière Bécancour**

CM-2009-04-5574

Considérant que le Groupe de concertation du bassin de la rivière Bécancour (GROBEC) a déposé une demande d'aide financière relativement au projet « *Étude et aménagement du bassin versant de la rivière Osgood* » et présentée dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II;

Considérant l'apport positif de ce projet pour notre région et sa concordance avec d'autres projets actuellement en cours sur notre territoire;

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement de donner un appui formel à la demande d'aide financière déposée par le GROBEC relativement au projet « *Étude et aménagement du bassin versant de la rivière Osgood* » présentée dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II.

Il est également résolu de participer à ce projet pour une contribution en services de 3 175 \$ établie de la façon suivante, à savoir :

- ⇒ une affectation de ressources humaines pour un équivalent total de 70 heures, à un taux horaire moyen de 25 \$, pour un montant total de 2 500 \$), pour les activités de revue de littérature, de diffusion et de communication;
- ⇒ un prêt d'équipements et de locaux d'un montant total de 675 \$ pour le prêt ou l'utilisation de canon projecteur et de salles de travail.

Adopté

## **16.2 MRC de Rouville**

**CM-2009-04-5575**

Considérant que la MRC de Rouville, en vertu de sa résolution numéro 09-02-7595, demande à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une modification à l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* afin d'y clarifier la notion de cours d'eau;

Considérant que la MRC de Rouville sollicite l'appui des MRC du Québec dans cette démarche;

Considérant le bien-fondé et la justesse de cette démarche initiée par la MRC de Rouville;

Il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement de recevoir favorablement la demande d'appui formulée par la MRC de Rouville de par sa résolution numéro 09-02-7595 et, par conséquent, de demander à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une modification à l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* afin d'y clarifier la notion de cours d'eau.

Copie de cette résolution sera également acheminée à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à la MRC de Rouville, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

Adopté

## **16.3 MRC Pierre-de-Saurel**

**CM-2009-04-5576**

Considérant que la MRC Pierre-de-Saurel, en vertu de sa résolution numéro 2009-02-48, demande au gouvernement du Québec d'adopter les dispositions nécessaires afin d'instaurer, dans la province, une politique d'achat de produits à contenus recyclés;

Considérant que la MRC Pierre-de-Saurel sollicite l'appui des MRC du Québec dans cette démarche;

Considérant le bien-fondé et la justesse de cette démarche initiée par la MRC Pierre-de-Saurel;

Considérant la reconnaissance de l'apport socioéconomique de notre centre de tri pour le mieux-être de notre population et la protection de notre environnement;

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement de recevoir favorablement la demande d'appui formulée par la MRC Pierre-de-Saurel de par sa résolution numéro 2009-02-48 et, par conséquent, de demander au gouvernement du Québec d'adopter les dispositions nécessaires afin d'instaurer, dans la province, une politique d'achat de produits à contenus recyclés.

Une copie de cette résolution sera acheminée à la :

- ⇒ ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- ⇒ ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- ⇒ MRC Pierre-de-Saurel;
- ⇒ Fédération québécoise des municipalités.

Adopté

#### **16.4 MRC de Montcalm**

**CM-2009-04-5577**

Considérant que la MRC de Montcalm, en vertu de sa résolution numéro 096077, demande à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une modification aux articles 78.1 et 110.1 de la *Loi sur les compétences municipales* relativement aux droits à percevoir pour l'exploitation de carrières et de sablières;

Considérant que la MRC de Montcalm sollicite l'appui des MRC du Québec dans cette démarche;

Considérant le bien-fondé et la justesse de cette démarche initiée par la MRC de Montcalm;

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de recevoir favorablement la demande d'appui formulée par la MRC de Montcalm de par sa résolution numéro 096077 et, par conséquent, de demander à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire :

- ⇒ de modifier l'article 78.1 *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) de manière à ce que les sommes versées au fonds mis sur pied puissent être utilisées, sans restriction, à la réfection ou à l'entretien de toutes ou parties de voies publiques municipales;
- ⇒ de modifier l'article 110.1 de cette même loi de manière à ce que seule une municipalité régionale de comté qui a constitué un fonds régional puisse agir en vertu de l'article 78.13 de la Loi sur les compétences municipales, même si elle n'a pas compétence en matière de voirie, incluant la conclusion d'entente à l'égard des sites situés sur un territoire limitrophe à celui de la MRC.

Adopté

## **17 VARIA**

### **17.1 Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches**

Un rappel est effectué pour mentionner la réélection de Mme Hélène Faucher à titre de trésorière et l'élection de M. Luc Berthold à titre de vice-président de la CRÉ Chaudière-Appalaches.

### **17.2 Croix rouge canadienne**

La section régionale organise une soirée pour célébrer le centenaire de la Croix rouge canadienne qui aura lieu le samedi 9 mai prochain, à compter de 20 heures, au Centre communautaire de Saint-Julien, au coût de 10 \$ par personne.

### **17.3 Commission scolaire des Appalaches**

Le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 adopté par le Conseil des commissaires ne prévoit aucune modification.

### **17.4 Règlement sur l'épandage de certaines matières fertilisantes**

M. Bruno Vézina informe les membres du Conseil à l'effet que sa municipalité envisage d'adopter les mesures réglementaires requises pour interdire, sur l'ensemble de son territoire, l'épandage de boues provenant d'usines d'épuration des eaux usées, d'installations septiques ou de procédés industriels. Une discussion s'en suit.

Ce sujet sera traité lors de séances ultérieures du Conseil en fonction de l'avancement du dossier au sein de la municipalité d'Irlande.

## **18 PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES**

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 13 mai 2009.

## **19 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CM-2009-04-5578**

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Rock Rousseau et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 22 h 00.

Adopté

---

**HÉLÈNE FAUCHER  
PRÉFET**

---

**ALAIN GRAVEL  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**